

POINTS-CŒUR

Fondés par Thierry de Roucy, supérieur général des Serviteurs de Jésus et de Marie de 1988 à 2001, dont la maison mère est à l'abbaye Notre-Dame de Chiry-Ourscamp. Au départ à Paraná, en Argentine.

Thierry de Roucy a été condamné en 2011 par la justice canonique pour abus sexuel et abus de pouvoir. renvoyé de l'état clérical en 2018.

Voir en fin de fiche un communiqué de la Conférence des Evêques de France.

Statut civil

- Associations loi du 1er juillet 1901

POINTS-COEUR

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **30/05/1990**

N° de parution : **19900022**

N° d'annonce : **0900**

Titre : POINTS-COEUR

Objet : contribuer à l'épanouissement des enfants délaissés ou apparemment livrés à eux-mêmes en créant de petits foyers dans les quartiers des villes où les enfants semblent avoir le plus besoin d'aide

Siège social : abbaye Notre-Dame, 60138 Chiry-Ourscamp .

Date de déclaration : le 14/05/1990

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Compiègne

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 501.62 Ko \)](#)

Transfert du siège social

- Associations loi du 1er juillet 1901

POINTS-COEUR

Type d'annonce : **Modification**

Parue le : **06/07/1994**

N° de parution : **19940027**

N° d'annonce : **1217**

Titre : POINTS-COEUR

Siège social : 24, rue de la Justice, 60138 Chiry-Ourscamps .

Date de déclaration : le 21/06/1994

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Compiègne

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 465.48 Ko \)](#)

Texte intégral de l'annonce parue au Journal Officiel : 1217 - Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. POINTSCŒUR. Siège social : abbaye Notre-Dame, 60138 Chiry-Ourscamps. **Transféré**; nouvelle adresse : 24, rue de la Justice, 60138 Chiry-Ourscamps. Date de la déclaration : 21 juin 1994.

Transfert du siège social

- Associations loi du 1er juillet 1901

POINTS-COEUR

Type d'annonce : **Modification**

Parue le : **24/07/1996**

N° de parution : **19960030**

N° d'annonce : **1092**

Titre : POINTS-COEUR

Siège social : 40, route Eugénie, 60350 Vieux-Moulin .

Date de déclaration : le 24/11/1996

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Compiègne

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 449.43 Ko \)](#)

Texte intégral de l'annonce parue au Journal Officiel : 1092 - Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. POINTSCŒUR. Siège social: 24, me de la Justice, 60138 Chiry-Ourscamps. **Transféré**; nouvelle adresse: 40, route Eugénie, 60350 Vieux-Moulin. Date de la déclaration : 10 juillet 1996.

Comptes

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION POINTS COEUR

Type d'annonce : **Compte**

Parue le : **06/12/2013**

Date de clôture de l'exercice : **31/12/2012.**

Numéro SIREN : **384818456**

Numéro RNA : **W603000282**

Titre : ASSOCIATION POINTS COEUR

<https://www.pointscoeur.fr> (nouvelle fenêtre)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le dépôt de comptes \(PDF - 6.96 Mo \)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION POINTS COEUR

Type d'annonce : **Compte**

Parue le : **10/09/2016**

Date de clôture de l'exercice : **31/12/2015.**

Numéro SIREN : **384818456**

Numéro RNA : **W603000282**

Titre : ASSOCIATION POINTS COEUR

<http://www.pointscoeur.fr> (nouvelle fenêtre)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le dépôt de comptes \(PDF - 10.74 Mo \)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION POINTS COEUR

Type d'annonce : **Compte**

Parue le : **30/09/2014**

Date de clôture de l'exercice : **31/12/2013.**

Numéro SIREN : **384818456**

Numéro RNA : **W603000282**

Titre : ASSOCIATION POINTS COEUR

<https://www.pointscoeur.fr> (nouvelle fenêtre)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le dépôt de comptes \(PDF - 4.86 Mo \)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION POINTS COEUR

Type d'annonce : **Compte**

Parue le : **09/09/2017**

Date de clôture de l'exercice : **31/12/2016.**

Numéro SIREN : **384818456**

Numéro RNA : **W603000282**

Titre : ASSOCIATION POINTS COEUR

<http://www.pointscoeur.fr> (nouvelle fenêtre)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le dépôt de comptes \(PDF - 2.15 Mo \)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION POINTS COEUR

Type d'annonce : **Compte**

Parue le : **08/09/2015**

Date de clôture de l'exercice : **31/12/2014.**

Numéro SIREN : **384818456**

Numéro RNA : **W603000282**

Titre : ASSOCIATION POINTS COEUR

<https://www.pointscoeur.fr> (nouvelle fenêtre)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le dépôt de comptes \(PDF - 3.32 Mo \)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION POINTS COEUR

Type d'annonce : **Compte**

Parue le : **05/10/2018**

Date de clôture de l'exercice : **31/12/2017.**

Numéro SIREN : **384818456**

Numéro RNA : **W603000282**

Titre : ASSOCIATION POINTS COEUR

<http://www.pointscoeur.fr> (nouvelle fenêtre)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le dépôt de comptes \(PDF - 2.94 Mo \)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION POINTS COEUR

Type d'annonce : **Compte**

Parue le : **20/08/2019**

Date de clôture de l'exercice : **31/12/2018.**

Numéro SIREN : **384818456**

Numéro RNA : **W603000282**

Titre : ASSOCIATION POINTS COEUR

<http://www.pointscoeur.fr> (nouvelle fenêtre)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le dépôt de comptes \(PDF - 3.39 Mo \)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION POINTS COEUR

Type d'annonce : **Compte**

Parue le : **05/08/2020**

Date de clôture de l'exercice : **31/12/2019.**

Numéro SIREN : **384818456**

Numéro RNA : **W603000282**

Titre : ASSOCIATION POINTS COEUR

<http://www.pointscoeur.fr> (nouvelle fenêtre)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le dépôt de comptes \(PDF - 3.03 Mo \)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION POINTS COEUR

Type d'annonce : **Compte**

Parue le : **20/09/2021**

Date de clôture de l'exercice : **31/12/2020.**

Numéro SIREN : **384818456**

Numéro RNA : **W603000282**

Titre : ASSOCIATION POINTS COEUR

<http://www.pointscoeur.fr> (nouvelle fenêtre)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le dépôt de comptes \(PDF - 2.04 Mo \)](#)

ASSOCIATION POINTS COEUR

Associations loi du 1er juillet 1901

PARUE LE : 18 novembre 2022

DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

: 31 décembre 2021

TYPE D'ANNONCE : Compte

Afficher les détails

NUMÉRO SIREN : 384818456

NUMÉRO RNA : W603000282

TITRE : ASSOCIATION POINTS COEUR

SITE WEB : <http://www.pointscoeur.fr>

Télécharger le dépôt de comptes

[Télécharger le dépôt de comptes \(pdf\)](#)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

ASSOCIATION POINTS COEUR

Associations loi du 1er juillet 1901

PARUE LE : 9 octobre 2023

DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

: 31 décembre 2022

TYPE D'ANNONCE : Compte

Afficher les détails

NUMÉRO SIREN : 384818456

NUMÉRO RNA : W603000282

TITRE : ASSOCIATION POINTS COEUR

SITE WEB : <http://www.pointscoeur.fr>

Télécharger le dépôt de comptes

[Télécharger le dépôt de comptes \(pdf\)](#)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

ASS POINTS COEUR

Non Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ASS POINTS COEUR

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Inscription au répertoire SIRENE :02/1992

Identifiant SIREN :384 818 456

Identifiant SIRET du siège :384 818 456 00038

Catégorie juridique :Association déclarée

Activité Principale Exercée (APE) :Action sociale sans hébergement n.c.a.

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Inscription au répertoire SIRENE :08/1996

Identifiant SIRET :384 818 456 00038

Enseigne :

Adresse :ASS POINTS COEUR 40 ROUTE SAINTE EUGENIE
60350, **VIEUX-MOULIN**

Activité Principale Exercée (APE) :Action sociale sans hébergement n.c.a

<https://www.infogreffe.fr/entreprise-societe/384818456-ass-points-coeur-38481845600038.html?afficherretour=true>

Etablissements radiés de Points-Cœur

ASS POINTS COEUR

Non Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés.
NOUVELLE RECHERCHE AVANCÉE RETOUR AUX RÉSULTATS

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ASS POINTS COEUR

- [IDENTITÉ](#)
- [ÉTABLISSEMENT\(S\)](#)

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Inscription au répertoire SIRENE :02/1992

Identifiant SIREN :384 818 456

Identifiant SIRET du siège :384 818 456 00038

Catégorie juridique :Association déclarée

Activité Principale Exercée (APE) :Action sociale sans hébergement n.c.a.

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Inscription au répertoire SIRENE :02/1992

Etablissement fermé au répertoire SIRENE

Identifiant SIRET :384 818 456 00012

Enseigne :

Adresse :ASS POINTS CŒUR 60138, **CHIRY-OURSCAMP**

Activité Principale Exercée (APE) :GESTION DE SALLES DE SPECTACLE

<https://www.infogreffe.fr/entreprise-societe/384818456-ass-points-coeur-38481845600012.html?afficherretour=true>

ASS POINTS COEUR

Non Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés.
NOUVELLE RECHERCHE AVANCÉE RETOUR AUX RÉSULTATS

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ASS POINTS COEUR

- [IDENTITÉ](#)
- [ÉTABLISSEMENT\(S\)](#)

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Inscription au répertoire SIRENE :02/1992

Identifiant SIREN :384 818 456

Identifiant SIRET du siège :384 818 456 00038

Catégorie juridique :Association déclarée

Activité Principale Exercée (APE) :Action sociale sans hébergement n.c.a.

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Inscription au répertoire SIRENE :01/1993

Etablissement fermé au répertoire SIRENE

Identifiant SIRET :384 818 456 00020

Enseigne :

Adresse :ASS POINTS COEUR **24 RUE DE LA JUSTICE 60138, CHIRY-OURSCAMP**

Activité Principale Exercée (APE) :AUTRES FORMES D'ACTION SOCIALE

<https://www.infogreffe.fr/entreprise-societe/384818456-ass-points-coeur-38481845600020.html?afficherretour=true>

Statut canonique

Reconnue, le 20 avril 2000, association privée de fidèles par Mgr KARLIC, alors archevêque de Paraná (Argentine). Le 18 décembre 2008, Mgr REY, évêque de Toulon-Fréjus, annonçait le transfert de son siège dans le diocèse de Fréjus-Toulon. Points-Cœur figure dans le répertoire du Vatican des associations de fidèles.

L'association privée de fidèles Points-Cœur a été dissoute et **n'a plus de statut canonique depuis avril 2020**.

Dans le journal La Croix du 21/03/2021 : « *Dans un communiqué publié jeudi 18 mars, le diocèse de Fréjus-Toulon (Var) a fait état de « graves dysfonctionnements » au sein de l'association Points-Cœur. Alors que celle-ci n'a plus de reconnaissance canonique depuis avril 2020, l'ONG continuerait de se faire encore passer, par endroits, pour une réalité ecclésiale* ».

L'association privée de fidèles Points-Cœur, qui relevait du diocèse de Toulon, avait voté, le 1^{er} avril 2020 sa dissolution. Les autres branches de l'œuvre – fondée en 1990 par Thierry de Roucy, renvoyé de l'état clérical en 2018, ont ensuite été supprimées par l'évêque de Toulon, Mgr Dominique Rey : la Fraternité sacerdotale Molokai en 2018, puis les Servantes de la Présence de Dieu, en mars 2020.

Par conséquent, les associations canoniques n'existant plus, subsiste seule l'association civile Points-Cœur qui est devenue dès lors une ONG indépendante sur laquelle l'Eglise n'a plus aucun pouvoir, ni de suivi, ni de contrôle.

Mgr Dominique Rey, évêque accompagnateur de Points-Cœur, ainsi que les autorités romaines et les différents responsables religieux qui avaient pour rôle de suivre Points-Cœur, ont relevé et souligné de graves dysfonctionnements et un manque de transparence ecclésiale

profond qui nécessitaient un long travail de refondation et de réformes qui leur était demandé.

Ils attirent l'attention sur le risque de voir ces structures perdurer sous d'autres formes, en d'autres lieux, se dérochant ainsi au travail de refondation et de réformes qui leur était demandé. » <https://www.riposte-catholique.fr/archives/158593>

<https://frejustoulon.fr/wp-content/uploads/2021/03/article-la-croix-21032021.pdf>

« En 1990, un religieux, Thierry de Roucy, a l'intuition de créer une œuvre destinée à envoyer des jeunes volontaires vivre par petits groupes de quatre ou cinq pour un an et demi au milieu des plus pauvres dans les quartiers les plus déshérités du monde en assurant auprès des enfants une simple présence. Idée a priori très belle et susceptible d'attirer les âmes les plus généreuses. Effectivement un certain nombre de jeunes vivront à Points-Cœur de très belles expériences. Dans ce but, Thierry de Roucy a mis sur pied toute une structure comportant une association civile loi 1900 intitulée Points-Cœur, une association de droit ecclésial (« association privée de fidèles ») également intitulée Points-Cœur, une communauté de prêtres dite fraternité sacerdotale des molokais et une communauté de religieuses successivement intitulée Servantes de Jésus et Marie puis Servantes de la Présence de Dieu.

Pour obtenir la reconnaissance de l'Eglise, Thiery de Roucy s'est naturellement adressé à l'évêque dont il dépendait alors, l'évêque de Beauvais. Celui-ci lui ayant demandé de mieux préciser son projet, il est allé chercher la reconnaissance de l'archevêque de Parana en Argentine. Mais les choses ont mal tourné. Thierry de Roucy a fait l'objet d'une grave accusation de la part de son adjoint, qui a donné lieu à un procès ecclésiastique. Parallèlement, d'anciens volontaires de Points-Cœur se sont plaints de phénomènes d'emprise et de dérives sectaires. L'archevêque argentin a retiré sa protection. Thierry de Roucy, avec toutes les composantes ecclésiales qu'il avait mises sur pied, a rejoint la juridiction de l'évêché de Fréjus-Toulon dont l'évêque, persuadé de construire le modèle de l'Eglise de demain, est réputé pour accueillir tous les prêtres et communautés en rupture de ban. Bien que dûment averti, il a fourni une couverture ecclésiale à Points-Cœur et ordonnera une dizaine de prêtres pour cette œuvre, sans examen, sur simple recommandation de Thierry de Roucy ». <https://www.lenversdudecor.org/Pourquoi-l-Eglise-a-t-elle-tant-de-mal-a-communiquer-Le-cas.html>

Communiqué de la Conférence des Evêques de France, publié le 17 juillet 2018

Suite aux questions qui lui ont été posées, la [Conférence des évêques de France](#) souhaite apporter les explications suivantes concernant des décisions récentes relatives à l'œuvre Points-Cœur, sur la base d'informations confirmées par le [diocèse](#) de Fréjus-Toulon qui, avant de communiquer lui-même attend de faire le point avec les responsables de Points-Cœur sur la portée canonique et pastorale de ces décisions.

Thierry de Roucy, fondateur des associations de l'œuvre Points-Cœur a effectivement été renvoyé de l'état clérical par décision du [Saint-Siège](#) portée à la connaissance de l'intéressé à la fin du mois de juin 2018.

Par ailleurs, la Congrégation pour les instituts de [vie consacrée](#) et les sociétés de vie apostolique (CIVCSVA) vient aussi de confirmer le décret de l'évêque de Fréjus-Toulon du 6 juillet 2017 **supprimant la branche sacerdotale de l'œuvre Points-Cœur, à savoir l'association publique de fidèles cléricale Fraternité Molokai**. Cette suppression est motivée par la désobéissance, le manque de confiance et de sens [ecclésial](#) de cette association, sur des sujets importants, ce qui empêche tout dialogue avec l'évêque responsable et enferme l'association dans son auto-référencement.

L'œuvre Points-Cœur comporte encore deux associations : l'association privée de fidèles qui porte l'activité des Points-Cœur et encadre les volontaires, ainsi que **l'association publique en vue de devenir institut de vie consacrée des Servantes de la Présence de Dieu**. Ces deux associations sont maintenues et accompagnées dans leurs missions avec toutes les précautions nécessaires.

Les jeunes gens qui envisagent de s'engager comme volontaires dans Points-Cœur ne doivent pas être découragés ni empêchés, dans la mesure où ces volontaires œuvrent effectivement auprès des plus pauvres. Ils doivent cependant être mis au courant des difficultés rencontrées par cette œuvre et des risques d'auto-référencement qu'elle comporte. Ils doivent aussi être alertés sur la situation de son fondateur, dont certains éléments de doctrine spirituelle ont gravement nui aux membres de Points-Cœur. D'après les informations reçues et dans la situation actuelle, le départ de volontaires avec Points-Cœur ne peut être admis que s'il ne s'agit pas de démarches vocationnelles en vue de la vie consacrée ou sacerdotale. La CEF souligne l'appréciation positive des évêques qui accueillent un Points-Cœur, là où les volontaires œuvrent effectivement auprès des plus pauvres.

<https://eglise.catholique.fr/espace-presse/communiqués-de-presse/457617-oeuvre-points-coeur/>

Lettre du Cardinal Parolin au sujet des associations Points-Coeur et Les Servantes de la Présence de Dieu

Publié le 26 octobre 2023



Lettre du [Cardinal](#) Parolin, Secrétaire d'État du Vatican, à Mgr Eric de Moulins-Beaufort, Président de la [Conférence des évêques de France](#), au sujet de deux associations de fidèles, **Points-Coeur** et Les Servantes de la Présence de Dieu (branche féminine), datée du 7 août 2023. [Cliquez ici pour voir la lettre originale en italien](#)

Excellence,

Comme vous le savez probablement, deux associations publiques de fidèles d'origine française, **Points-Cœur** et **Les Servantes de la Présence de Dieu** (la branche féminine), ont été supprimées par les autorités ecclésiastiques compétentes en 2020 en raison d'irrégularités graves et prolongées. Elles n'ont donc **plus aucun lien canonique avec l'Eglise**, même si elles continuent souvent à opérer civilement avec des ONG.

Nous avons appris ici toutefois que, sur le territoire de la compétence de votre Conférence épiscopale, ces deux associations continueraient à se présenter en tant que réalités ecclésiales, en ce sens, par exemple, que leurs membres porteraient l'habit religieux, proposeraient aux jeunes un projet de [vie consacrée](#), adopteraient des formes de vie typiques d'une communauté religieuse, etc. Cette attitude ne manque pas de susciter le scandale parmi les fidèles et les victimes.

Je vous serai donc reconnaissant de rappeler aux Ordinaires diocésains qu'ils ne peuvent en aucun cas reconstituer les Associations supprimées, ni sous une autre forme ni sous un autre nom, et qu'ils doivent s'assurer que, si elles survivent en tant qu'ONG, **elles ne se présentent pas comme des communautés religieuses et n'offrent pas d'activités de nature ecclésiale**.

En vous remerciant pour votre collaboration, je profite de l'occasion pour vous assurer de mon dévouement.

[Cardinal](#) Pietro Parolin
Secrétaire d'État du Vatican

<https://eglise.catholique.fr/conference-des- eveques-de-france/textes-et-declarations/545441-lettre-du-cardinal-parolin-au-sujet-des-associations-points-coeur-et-les-servantes-de-la-presence-de-dieu/>

Implantations

Argentine, Équateur, Pérou, France, Suisse, Italie, Philippines, Thaïlande, Roumanie, Ukraine, Inde, Sénégal, Salvador, Honduras, Chili, Allemagne, Autriche, Pologne, Japon, Cuba, Costa Rica, Uruguay, Grèce, ONU.

En France :

Maison Notre-Dame-du-Monde-Entier, 40, route Eugénie, 60350 Vieux Moulin

Maison Adrienne-von-Speyr, Paris

Point-Cœur Madeleine-Delbrêl, Paris

Branches religieuses de Points-Cœur, dissoutes

La Fraternité sacerdotale Molokai

Les Sœurs Servantes de la Présence de Dieu (anciennement Sœurs Servantes de Jésus et Marie) – voir fiche spécifique.

Implantations

Argentine, en Équateur, au Pérou, en France, en Suisse, en Italie, aux Philippines, en Thaïlande, en Roumanie, en Ukraine, en Inde, au Sénégal, au Salvador, au Honduras, au Chili, en Allemagne, en Autriche, en Pologne, au Japon, à Cuba, au Costa Rica, en Uruguay, en Grèce, à l'ONU.

En France :

Maison Notre-Dame-du-Monde-Entier, Vieux Moulin

Maison Adrienne-von-Speyr, Paris

Point-Cœur Madeleine-Delbrêl, Paris